

QUI PEUT BENEFICIER DU CHEQUE DOMICILE CESU ?

Tous les agents du périmètre du CE Clientèles : cadres permanents, contractuels, apprentis sous contrat avec la SNCF, contrat de plus de 6 mois, le personnel du CE Clientèles.



La participation du CE varie selon le quotient familial et le tableau, ci dessous :

La formule proposée par le comité d'entreprise pour l'année 2010

QF	Tranche	Somme totale perçue	Participation CE	Versement du salarié	Crédit d'impôt	Coût réel
QF < à 9300 €	1	460 €	161 €	299 €	150 €	150 €
9301 <QF> 13000 €	2	460 €	138 €	322 €	161 €	161 €
13001 <QF> 16700 €	3	460 €	115 €	345 €	173 €	173 €
16701 <QF> 20400 €	4	460 €	92 €	368 €	184 €	184 €
QF > 20401 €	5	460 €	69 €	391 €	196 €	196 €

Calcul du Quotient familial : revenu brut global / nombre de parts fiscales

Nouvelles modalités :

- Les agents ne fournissant pas leur avis d'imposition se verront appliquer les tarifs de la tranche 5.
- Dans le cas d'agents détachés à l'étranger, les revenus mondiaux non imposables en France seront pris en compte pour le calcul du QF.

FORMULAIRE DE DEMANDE

AGENT :

Date :/...../.....

Civilité : Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

N° CP : Date de naissance : ___/___/___

Adresse :

Code Postal : Ville :

Adresse de service:

Tel : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| (pour vous joindre en journée)

Tel SNCF : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_|

E-mail :

- Je souhaite passer commande de 23 Chèques Domicile CESU de 20 €, soit 460 €. Je joins donc un règlement total de €. (voir conditions d'attribution)

Retrait des Chèques Domicile CESU

Siège Traversière
Nantes

Budapest
Le Mans

Lumière
Lille

CNIT La Défense
Vitry
Porte d'Ivry

Signature de l'agent :

Vous avez jusqu'au 30/11/2010 pour demander vos Chèques Domicile CESU, afin qu'ils soient traités et produits pour cette période de commande. Toute demande effectuée après cette date ne sera pas valable.

QU'EST-CE QUE LE CHEQUE DOMICILE CESU ?

C'est un moyen de paiement sécurisé permettant de régler tous les Services à la Personne effectués à domicile par un intervenant en direct ou un prestataire de services, et la garde d'enfant à l'extérieur du domicile. Cette aide financière versée sous forme de CESU sera subventionnée entre 15% et 35% par le Comité d'Entreprise, selon votre quotient familial.

Bon à savoir : vous bénéficiez **d'un crédit d'impôt de 50 % sur les sommes restant à votre charge**. Pour plus d'informations, connectez-vous sur www.chequedomicile.fr

Vos Chèques Domicile CESU commandés en décembre 2010 seront valables jusqu'au 31 janvier 2012 (soit 14 mois de validité).

COMMENT CONSTITUER SON DOSSIER ?

Remplir le formulaire de demande.

La demande d'inscription doit être accompagnée de :

- La photocopie du haut du bulletin de salaire.
- La photocopie de l'avis d'imposition (ou de non imposition) de l'année 2008.

Pour la vie maritale ou le PACS : joindre la copie des 2 avis d'imposition (avec adresse commune)

En cas de Mariage, divorce ou veuvage en cours d'année : joindre la totalité des avis d'imposition (avis partiels d'imposition ou de non imposition).

A défaut de présentation de ces documents, la tranche 5 sera appliquée d'office.

COMMENT OBTENIR VOS CHEQUES DOMICILE CESU ?

Remplissez le formulaire de demande ci-joint, joignez y les pièces justificatives demandées et renvoyez-le au CE ou déposez le sur les permanences avant le **30 novembre 2010**.

Une seule commande est possible par agent et par an.

Aucune demande ne sera prise en compte après cette date.

Un courrier de confirmation vous sera envoyé avec les dates de retrait de vos chèques.

PLUSIEURS POSSIBILITES D'UTILISATION

Avec le Chèque Domicile CESU, vous choisissez la formule d'intervention qui vous convient le mieux : vous recrutez et employez la personne de votre choix ou vous faites appel à un prestataire de services / mandataire / structure de garde d'enfant.

Pour en savoir plus, rendez-vous www.chequedomicile.fr/client/ceclienteles

UNE QUESTION ? UNE PRECISION ? TROUVER UN PRESTATAIRE ?

www.chequedomicile.fr/client/ceclienteles ou  **0 825 000 103**

0,15 € TTC / MN

Dans le cadre de sa politique sociale, le comité d'entreprise **SNCF CLIENTELES** a décidé cette année, de proposer une aide financière pour l'accès à tous les Services à la Personne, versée sous forme de Chèques Emploi-Service Universel préfinancés (CESU).

Ce dispositif est destiné à vous aider à concilier votre vie sociale et vie professionnelle et à contribuer au développement des services à la personne.

Pour commander vos Chèques Domicile CESU, il vous suffit de remplir le formulaire de demande, **de l'envoyer au siège du CE accompagné des pièces justificatives ou de déposer le dossier complet dans une des permanences du CE.**

A l'occasion de cette mise en place, un espace dédié a été créé spécialement pour vous afin d'y trouver toutes les informations relatives à l'utilisation des Chèques Domicile CESU :

www.chequedomicile.fr/client/ceclienteles

Une plateforme téléphonique est également à votre disposition pour répondre à toutes vos demandes sur l'utilisation des Chèques Domicile.

 **0 825 000 103**

0,15 € TTC / MN

Annick MERIGHI
Présidente des Activités Sociales

